



**ONU HABITAT Conseil exécutif  
du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains**

Distr. générale  
17 août 2020

Français  
Original : anglais

Conseil exécutif du Programme des Nations Unies  
pour les établissements humains

Deuxième session de 2020

En ligne, 27–29 octobre 2020

Point 6 c) iv) de l'ordre du jour provisoire\*

Mise en œuvre des plans stratégiques d'ONU-Habitat :  
mise en œuvre du plan stratégique pour la période  
2020–2023 : cadre de résultats

## **Progrès de la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2020–2023 : projet de cadre de résultats**

### **Rapport de la Directrice exécutive**

#### **I. Introduction**

1. Dans sa résolution 1/1, l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (« Assemblée d'ONU-Habitat »), à sa première session, tenue en mai 2019, a approuvé le plan stratégique pour la période 2020–2023.
2. Le Plan stratégique repositionne ONU-Habitat en tant qu'entité mondiale de premier plan, centre d'excellence et pôle d'innovation. Ainsi, le Programme recentre sa position privilégiée de leader d'opinion et d'autorité incontournable pour toutes les questions relevant de ses travaux, orientant le discours et définissant le programme mondial aux fins du développement urbain durable, menant le débat politique, générant des connaissances spécialisées de pointe, établissant des principes et normes techniques, diffusant le savoir et les données d'expérience, et divulguant les meilleures pratiques, afin que les villes et autres établissements humains soient ce qu'ils devraient être.
3. Une approche fondée sur la théorie du changement a été utilisée dans la formulation du Plan stratégique pour la période 2020–2023, conformément aux principes de la gestion axée sur les résultats.
4. La mise en œuvre du Plan stratégique doit continuer de refléter l'insistance d'ONU-Habitat sur les résultats et les impacts. Ainsi, en s'appuyant sur les efforts et les initiatives engagés pour établir un modèle de gestion axé sur les résultats, ONU-Habitat entend mettre en place un système de suivi et d'évaluation institutionnalisé à l'échelle du Programme pour : a) suivre les progrès de la mise en œuvre dans les différents domaines d'intervention ; b) prendre les mesures correctives qui s'imposent ; c) améliorer la transparence et la responsabilisation ; d) améliorer la communication avec les États membres, les donateurs et autres parties prenantes, grâce notamment à la mise en place d'une plateforme interactive accessible à l'ensemble des partenaires, et e) identifier les obstacles et les effets indésirables, pavant ainsi la voie vers des programmes et des mesures plus adaptés.
5. L'établissement d'un cadre de résultats complet, assorti d'indicateurs spécifiques, mesurables, réalisables et limités dans le temps (indicateurs SMART) et de niveaux de référence et de cibles, est une première étape vers la mise en place d'un système de suivi et d'évaluation plus robuste et institutionnalisé.

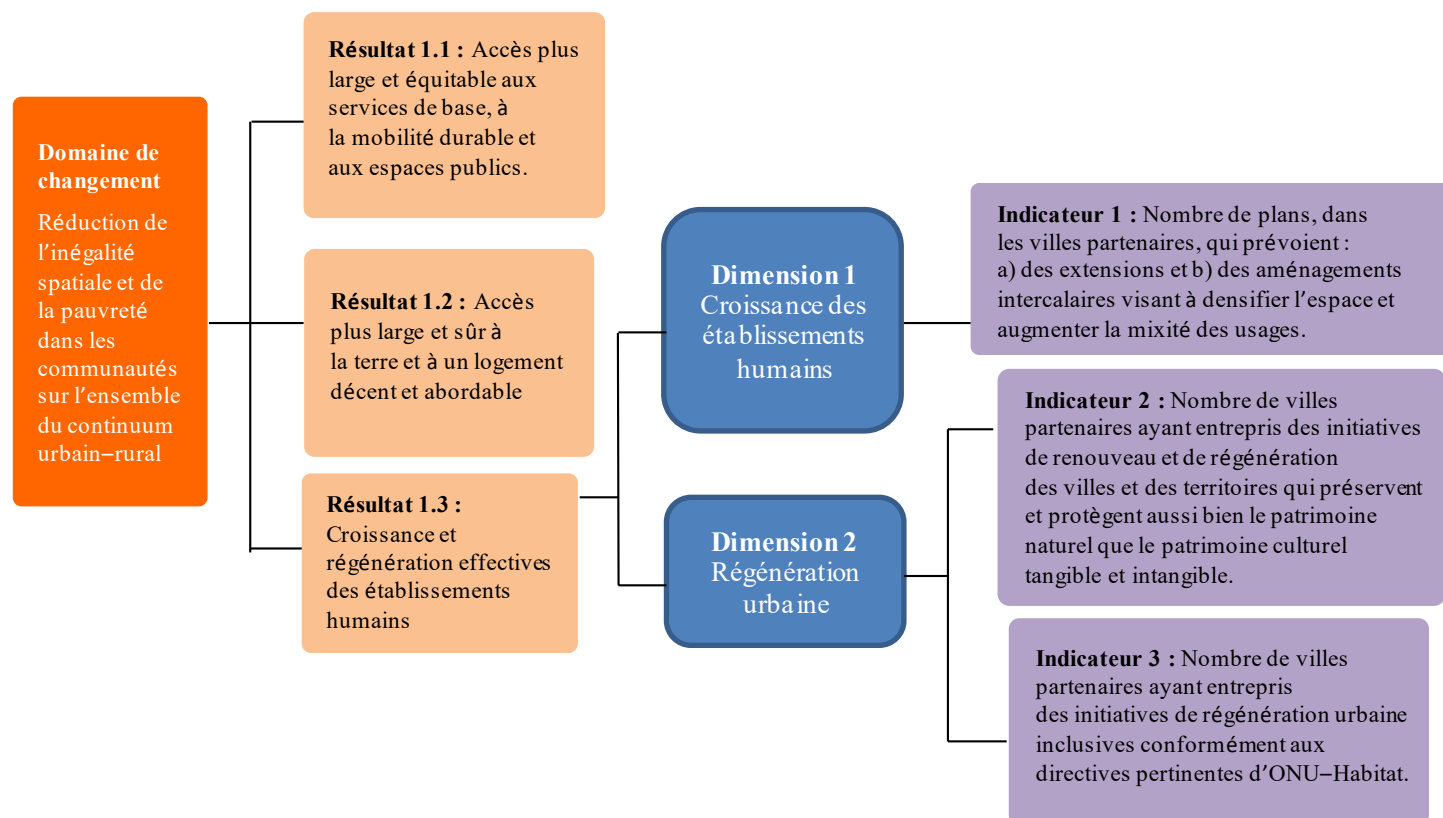
\* HSP/EB.2020/19.

6. Le cadre de résultats comprend des indicateurs pour les niveaux suivants :
- a) Objectif : L'urbanisation durable est promue comme moteur du développement et facteur de paix, afin d'améliorer les conditions de vie pour tous ;
  - b) Domaine de changement 1 : Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural (les indicateurs dans ce domaine mesurent l'impact) :
    - i) Résultat 1 : Accès plus large et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics (la plupart des indicateurs de résultat mesurent le résultat institutionnel) ;
    - ii) Résultat 2 : Accès plus large et sûr à la terre et à un logement décent et abordable ;
    - iii) Résultat 3 : Croissance et régénération effectives des établissements humains.
  - c) Domaine de changement 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions :
    - i) Résultat 1 : Amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité des villes et des régions ;
    - ii) Résultat 2 : Augmentation et répartition équitable des recettes locales ;
    - iii) Résultat 3 : Intensification du déploiement des technologies de pointe et des innovations au service du développement urbain.
  - d) Domaine de changement 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain :
    - i) Résultat 1 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre et amélioration de la qualité de l'air ;
    - ii) Résultat 2 : Utilisation plus rationnelle des ressources et protection des actifs écologiques ;
    - iii) Résultat 3 : Adaptation efficace des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.
  - e) Domaine de changement 4 : Prévention et gestion efficaces des crises urbaines :
    - i) Résultat 1 : Meilleure intégration sociale et communautés inclusives ;
    - ii) Résultat 2 : Meilleures conditions de vie et inclusion des migrants, réfugiés, déplacés internes et rapatriés grâce à des mesures d'intervention et de relèvement efficaces ;
    - iii) Résultat 3 : Résilience accrue du cadre bâti et des infrastructures.
  - f) Domaines thématiques transversaux :
    - i) Résilience ;
    - ii) Sécurité.
  - g) Dimension de l'inclusion sociale :
    - i) Droits de l'homme ;
    - ii) Discrimination fondée sur le genre ;
    - iii) Personnes âgées, enfants et jeunes ;
    - iv) Personnes handicapées.
  - h) ONU-Habitat en tant que centre d'excellence.
  - i) Outils organisationnels :
    - i) Mobilisation des ressources ;
    - ii) Communication et plaidoyer ;
    - iii) Partenariats.

## II. Cadre de résultats : description et grille de lecture

7. Chaque des 12 résultats énumérés ci-dessus pour les domaines de changement circonscrits comporte plusieurs dimensions, indiquées dans les tableaux qui suivent. Ces dimensions sont les composantes des résultats qui doivent être mesurés séparément pour pouvoir capter correctement l'essentiel de chacun des résultats.

### Illustration



### A. Portée des indicateurs<sup>1</sup>

8. Tous les indicateurs figurant dans les tableaux ci-dessous ont pour but de suivre les résultats et l'impact des travaux d'ONU-Habitat. À l'exception des indicateurs figurant dans la section « Centre d'excellence », tous les niveaux de référence et toutes les cibles concernent les pays et villes partenaires d'ONU-Habitat avec lesquels il entretient une collaboration directe, sauf indication contraire.

### B. Types d'indicateurs

9. Les indicateurs sont de trois types :

a) Les indicateurs d'impact humain – Ils mesurent l'impact des travaux d'ONU-Habitat sur la transformation de la vie des populations. Ces indicateurs ne captent que les résultats de la collaboration directe entre ONU-Habitat et les pays et villes partenaires. Les approches de la théorie du changement serviront à confirmer l'impact des travaux d'ONU-Habitat et seront complétées par des évaluations d'impact ;

b) Les indicateurs de résultat institutionnel – Ils mesurent l'influence d'ONU-Habitat sur les systèmes, les arrangements institutionnels, les politiques et les stratégies aux niveaux national et infranational. Ces indicateurs ne captent que les résultats de la collaboration directe entre ONU-Habitat et les pays et villes partenaires ;

c) Les indicateurs catalytiques (indicateurs d'un centre d'excellence) – Ils mesurent l'influence des travaux d'ONU-Habitat dans le monde. Cette influence est définie par l'adoption, l'utilisation, l'adaptation ou la citation, aux niveaux infranational, national et mondial, des produits d'ONU-Habitat dans le domaine des connaissances (travaux normatifs) et des initiatives pilotes.

<sup>1</sup> Les indicateurs rendent compte de changements vérifiables qui peuvent apporter la preuve d'un succès.

Ces indicateurs ne captent pas seulement la collaboration directe entre ONU-Habitat et ses partenaires, mais aussi l'utilisation qui est faite de ses connaissances et compétences sans intervention directe. Ils mesurent l'influence ou le rôle catalytique d'ONU-Habitat.

### C. Dimensions qualitatives et quantitatives des indicateurs

10. Les méthodes de collecte des données et de calcul de la valeur réelle de chaque indicateur permettent de capter les aspects qualitatifs, en faisant appel notamment à des méthodes d'analyse du contenu et à des enquêtes ayant pour but d'évaluer les aspects qualitatifs d'une stratégie ou d'une politique, ou de la mise en œuvre d'un plan, ou encore du point de vue des populations sur certaines questions.

11. Les indicateurs utilisant des méthodes d'analyse qualitative seront quantifiés sous forme de chiffres, de proportions ou de pourcentages en fin de parcours.

### D. Évaluation des niveaux de référence

12. Une première évaluation des niveaux de référence à l'échelle du Programme a été effectuée pour déterminer la position d'ONU-Habitat s'agissant du niveau de référence pour chaque indicateur.

13. Les données de référence ont été recueillies et établies comme suit :

a) Si l'indicateur existait déjà dans de précédents plans stratégiques, le niveau de référence a été repris des rapports annuels d'ONU-Habitat ;

b) Pour les indicateurs référencés au niveau mondial, les niveaux de référence ont été établis par rapport aux chiffres mondiaux<sup>2</sup> ;

c) Pour la plupart des indicateurs, les niveaux de référence ont été établis à partir des initiatives d'ONU-Habitat en tenant compte de la contribution de l'initiative considérée à un indicateur spécifique ;

d) Des données provenant de l'Observatoire urbain mondial d'ONU-Habitat ont également été utilisées.

### E. Définition des cibles

14. Pour chaque indicateur, les cibles ont été définies en fonction des éléments ci-après :

a) Les antécédents, c'est-à-dire les résultats obtenus par ONU-Habitat ou sa contribution dans un domaine particulier ;

b) La programmation à venir, c'est-à-dire l'envergure prévue des activités d'ONU-Habitat dans un domaine particulier ;

c) La recommandation globale, c'est-à-dire le niveau recommandé à l'échelle mondiale pour cet indicateur et la façon dont ONU-Habitat entend se référencer par rapport au niveau mondial<sup>3</sup> ;

d) La nature des travaux, c'est-à-dire le temps nécessaire pour que certaines initiatives, qu'elles soient normatives ou opérationnelles, puissent aboutir à des résultats tangibles.

### F. Sources de données et moyens de vérification<sup>4</sup>

15. Un aspect essentiel de la mesure des progrès vers la réalisation des cibles du Plan stratégique pour la période 2020–2023 sera la publication de statistiques officielles de grande qualité. À cette fin, ONU-Habitat s'emploiera, avec le concours des parties prenantes impliquées dans les systèmes nationaux ou internationaux de statistiques, dans les pays et villes partenaires, à recenser, développer et entretenir une diversité de sources de données afin de renseigner le cadre de résultats et les rapports connexes, y compris sur la plateforme de suivi du Nouveau Programme pour les villes.

<sup>2</sup> Par exemple, l'indicateur « proportion moyenne de la zone bâtie dans les villes partenaires qui est un espace ouvert accessible au public et à l'usage de tous ». Pour plus d'informations sur cet indicateur, voir le résultat 1.1.

<sup>3</sup> Par exemple, l'indicateur « Proportion de la population ayant facilement accès aux transports en commun dans les villes partenaires ». Pour plus d'informations sur cet indicateur, voir le Domaine de changement 1.

<sup>4</sup> Les moyens de vérification indiquent où et comment les informations sur les indicateurs seront obtenues.

16. Par ailleurs, des organisations internationales telles que l'Organisation de coopération et de développement économiques, l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation internationale du travail, l'Organisation internationale pour les migrations, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Groupe de la Banque mondiale participeront à la fourniture de données, en collaboration avec les institutions nationales compétentes. Les sources de données existantes seront exploitées autant que possible pour éviter d'imposer un fardeau supplémentaire aux bureaux nationaux de statistiques.

17. Le système de suivi d'ONU-Habitat sera complété par des évaluations indépendantes et impartiales, qui apporteront des éléments supplémentaires confirmant les relations de causalité entre les travaux d'ONU-Habitat et la transformation de la vie dans les villes et les communautés.

18. Le système de suivi des données assurera la collecte de données ventilées, le cas échéant et si possible, par sexe, âge, handicap et niveau de revenu, entre autres.

### III. Le cadre de résultats

#### A. Objectif : Promouvoir l'urbanisation durable comme moteur du développement et facteur de paix, en vue d'améliorer les conditions de vie pour tous

<i>Indicateurs</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Nombre d'autorités nationales et infranationales partenaires intégrant l'urbanisation durable dans les plans de développement et les stratégies sectorielles	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre d'autorités infranationales	Nationale	22	31	40	48	55
				Infranationale	51	60	70	80	90
Nombre d'autorités nationales et infranationales partenaires intégrant l'urbanisation durable dans les stratégies et plans humanitaires, de relèvement et de consolidation de la paix	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre d'autorités infranationales	Nationale	0 <sup>a</sup>	5	6	7	9
				Infranationale	0	5	10	15	20
Nombre de pays partenaires où l'urbanisation durable est intégrée dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable)	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de pays	–	0 <sup>b</sup>	7	17	22	27
Nombre de pays partenaires dotés de documents de programme de pays d'ONU-Habitat	Résultat institutionnel	Étude documentaire	Nombre de pays	–	0 <sup>c</sup>	7	17	22	27

<sup>a</sup> L'action humanitaire et la consolidation de la paix sont de nouveaux domaines de travail explicitement décrits dans le plan stratégique pour la période 2020-2023. La base de référence pour cet indicateur (tant au niveau national qu'infranational) est donc zéro.

<sup>b</sup> Étant donné que les plans-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable débiteront en 2020, la base de référence pour 2019 est zéro.

<sup>c</sup> Bien qu'ONU-Habitat dispose de programmes de pays en cours d'exécution, la nouvelle exigence au sein du système des Nations Unies est que les documents de programme de pays soient alignés sur les plans-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Étant donné que ceux-ci débiteront en 2020, la base de référence pour les nouveaux documents de programme est zéro.

## B. Domaine de changement 1 : Réduction de l'inégalité spatiale et de la pauvreté dans les communautés sur l'ensemble du continuum urbain-rural

### 1. Mesure du niveau du domaine de changement

Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Population totale ayant accès à un logement convenable <sup>a</sup> dans les villes partenaires	Impact humain	Base de données des indicateurs urbains mondiaux d'ONU-Habitat	Nombre de personnes	–	22,5 millions (2018)	26,6 millions	27,7 millions	28,8 millions	30 millions
Population totale ayant accès à des espaces publics <sup>b</sup> dans les villes partenaires	Impact humain	Base de données des indicateurs urbains d'ONU-Habitat	Nombre de personnes	–	1,5 million (2018) <sup>d</sup>	1,65 million	1,8 million	1,95 million	2,1 millions
Population totale ayant accès aux services de base <sup>c</sup> dans les villes partenaires	Impact humain	Base de données des indicateurs urbains mondiaux d'ONU-habitat	Nombre de personnes	–	3,25 millions	3,55 millions	3,85 millions	4,15 millions	4,45 millions
Proportion de la population ayant accès : a) à l'eau potable, b) à un assainissement amélioré et c) à des services de gestion des déchets dans les villes partenaires	Impact humain	Base de données des indicateurs urbains mondiaux d'ONU-Habitat	Nombre de personnes	a) Eau potable	2,7 millions <sup>e</sup>	2,95 millions	3,2 millions	3,45 millions	3,7 millions
				b) Assainissement amélioré	2,7 millions <sup>f</sup>	2,95 millions	3,2 millions	3,45 millions	3,7 millions
				c) Services de gestion des déchets	Les données mondiales ne sont pas disponibles <sup>g</sup>	60 %	62 %	64 %	66 % <sup>h</sup>
Proportion de la population urbaine ayant un accès pratique <sup>i</sup> aux transports publics dans les villes partenaires	Impact humain	Base de données des indicateurs urbains mondiaux d'ONU-Habitat	Proportion de la population	–	49 % <sup>j</sup>	51,8 %	53 %	54 %	55 % <sup>k</sup>
Proportion de la population vivant dans des taudis ou des bidonvilles <sup>l</sup> , des implantations sauvages <sup>m</sup> ou des logements inadéquats dans les villes partenaires	Impact humain	Base de données des indicateurs urbains mondiaux	Proportion de la population	–	23,5 % (2018) <sup>n</sup>	23,3 %	23 %	22,8 %	22,5 %

Indicateur	Type	Vérification des données	Unité de mesure	Sous-série	Niveau de référence (2019)	Cible (2020)	Cible (2021)	Cible (2022)	Cible (2023)
Nombre de ménages ayant un droit d'occupation sûr et étant en possession de documents officiels <sup>o</sup> dans les villes partenaires	Impact humain	Observations directes dans le cadre des évaluations post-projet	Nombre de ménages	–	12 043	15 000	19 000	24 000	30 000
Proportion de la population adulte percevant ses droits fonciers comme sûrs <sup>p</sup> dans les villes partenaires	Impact humain	Enquêtes	Proportion de la population	–	Le niveau de référence et les cibles pour cet indicateur seront fonction du projet ou de la localité considéré(e) et feront suite à une enquête.				
Nombre de personnes vivant dans des zones visées par un plan statutaire <sup>q</sup> dans les villes partenaires	Impact humain	Portefeuille de projets et données du recensement national ou local	Nombre de personnes	–	99,4 millions	125 millions	150 millions	175 millions	200 millions

<sup>a</sup> On entend par « logement convenable » un logement qui offre plus que quatre murs et un toit et qui, au minimum, répond aux critères suivants : 1) la sécurité d'occupation légale, 2) la disponibilité de services, matériaux, installations et infrastructures, 3) un coût abordable, 4) l'habitabilité, 5) l'accessibilité, 6) une localité appropriée et 7) une adéquation culturelle.

<sup>b</sup> On entend par « espaces publics » des lieux qui sont de propriété publique ou à l'usage du public, accessibles à tous librement et gratuitement et sans but lucratif.

<sup>c</sup> Dans le cadre des travaux d'ONU-Habitat, on entend par « services de base » l'accès à l'eau potable, des services d'assainissement, des installations d'hygiène, des moyens de transport et des services de ramassage des ordures ménagères.

<sup>d</sup> Ceci est une base de référence mondiale.

<sup>e</sup> S'agissant des services d'approvisionnement en eau potable sûrs, pour l'année 2019, les statistiques de l'Observatoire urbain mondial étaient les suivantes : 3,6 milliards de citoyens ont utilisé ces services, 1,8 milliard de ruraux et 5,5 milliards de personnes dans le monde.

<sup>f</sup> S'agissant des services d'approvisionnement en eau potable sûrs, pour l'année 2019, les statistiques mondiales de l'Observatoire urbain mondial étaient les suivantes : 4,1 milliards de citoyens ont utilisé ces services, 2,4 milliards de ruraux et 6,5 milliards de personnes dans le monde.

<sup>g</sup> Au niveau régional : 94 % en Australie et en Nouvelle-Zélande (M49) ; 66,7 % en Asie centrale et en Australasie ; 72 % en Asie de l'Est et du Sud ; 89,6 % en Amérique du Nord et en Europe ; 80,4 % en Amérique latine et dans les Caraïbes ; 73,5 % en Asie occidentale et en Afrique du Nord ; 43,4 % en Afrique sub-saharienne.

<sup>h</sup> Selon les estimations, ceci représenterait environ 11,6 millions d'habitants dans les villes partenaires d'ONU-Habitat.

<sup>i</sup> L'accès aux transports publics est considéré comme pratique lorsqu'un arrêt officiellement reconnu est accessible dans un rayon de 0,5 km d'un point de référence tel que la maison, l'école, le lieu de travail ou le marché. Les critères de qualité supplémentaires d'un accès pratique aux transports publics comprennent leur caractère inclusif, le service aux heures de pointe, la sécurité et le confort, et leur caractère abordable.

<sup>j</sup> Il s'agit là de la base globale de référence, tandis que les cibles sont spécifiques aux interventions d'ONU-Habitat. La population mondiale moyenne ayant accès à des transports publics commodes est de 49 % (mesurée comme la proportion de la population pouvant marcher 500 m pour se rendre à un système de transport public de faible capacité ou 1 000 m pour se rendre à un système de transport public de grande capacité (données basées sur 467 villes de 90 pays). Il existe des différences entre régions - Australie et Nouvelle-Zélande (80 %), Amérique du Nord et Europe (72 %), Amérique latine et Caraïbes (54 %), Asie occidentale et Afrique du Nord (48 %), Afrique subsaharienne (35 %), Asie centrale et Asie du Sud (37 %), Asie de l'Est et Asie du Sud-Est (41 %).

<sup>k</sup> Cela équivaldrait à quelque 11,4 millions de personnes dans les villes partenaires d'ONU-Habitat.

<sup>l</sup> Un taudis est une habitation dont les occupants subissent l'une ou plusieurs des privations suivantes : 1) manque d'accès à des sources d'approvisionnement en eau améliorées, 2) manque d'accès à des installations sanitaires améliorées, 3) insuffisance de la surface habitable, 4) précarité des logements et 5) absence de sécurité d'occupation.

<sup>m</sup> Les implantations sauvages sont souvent assimilées à des bidonvilles, essentiellement caractérisés par l'absence d'un régime foncier formel, d'infrastructures et de services.

<sup>n</sup> Ceci est une base de référence mondiale. Dans le monde, 1 033 545 519 personnes vivent dans des bidonvilles, des implantations sauvages ou des logements inadéquats.

<sup>o</sup> Par « documents officiels » attestant des droits de propriété, on entend l'enregistrement et la publication d'informations sur la nature juridique et l'emplacement du terrain, les droits qui y sont attachés et les détenteurs de ces droits sous une forme reconnue par les pouvoirs publics et revêtant par conséquent un caractère officiel.



<sup>P</sup> La perception de la sécurité d'occupation est l'idée que se fait un individu de la probabilité d'une perte imprévue de sa propriété foncière, résultant par exemple d'un contentieux concernant le droit de propriété sur le terrain ou la capacité de le mettre en valeur, quelle que soit le statut légal.

<sup>Q</sup> Un plan d'urbanisation officiellement adopté.

## 2. Résultat 1.1 : Accès plus large et équitable aux services de base, à la mobilité durable et aux espaces publics

- a) Contribue à la réalisation des cibles des objectifs de développement durable ci-après : services de base : 1.4 (1.4.1), 3.b (3.b.2), 4.a (4.a.1), 6.b (6.b.1), 11.1, 11.5 (11.5.2), 11.6 (11.6.1), mobilité durable : 9.1 (9.1.2), 11.2 (11.2.1), espaces publics : 11.7 ;
- b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 29, 30, 34, 37 et 74 du Nouveau Programme pour les villes.

### Dimensions :

- a) Amélioration de l'accès aux services de base, dans des conditions d'égalité ;  
Sous-dimensions : services de base essentiels, eau, assainissement, gestion des déchets solides, y compris leur élimination, énergies modernes, TIC ;
- b) Amélioration de l'accès à des moyens de transport durables, dans des conditions d'égalité ;  
Sous-dimensions : mobilité durable, accès à des transports multimodaux, systèmes de mobilité ;
- c) Amélioration de l'accès aux espaces publics, dans des conditions d'égalité ;  
Sous-dimensions : élargissement des espaces publics, égalité d'accès aux espaces publics, sécurité urbaine.

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Services de base	Nombre de pays partenaires ayant aligné leurs textes de politique nationale sur les Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de pays	Lignes directrices internationales sur la décentralisation et l'accès aux services de base pour tous	36	38	40	42	44
Mobilité durable	Pourcentage de la longueur du réseau routier nouvellement construit ou amélioré réservé : a) aux pistes cyclables <sup>a</sup> et b) aux trottoirs <sup>b</sup> dans les villes partenaires	Résultat institutionnel	Données des systèmes d'information géographique (SIG) et données de l'administration publique provenant du Département des transports	Mètres de route	a) Pistes cyclables  b) Trottoirs	Le niveau de référence et les cibles pour cet indicateur seront fonction du projet ou de la localité considéré(e).	Le niveau de référence et les cibles pour cet indicateur seront fonction du projet ou de la localité considéré(e).			

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
	Nombre de villes partenaires appliquant des politiques promouvant une mobilité urbaine durable <sup>c</sup>	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de villes	–	10	13	17	21	25
	Nombre de villes partenaires appliquant des politiques promouvant la mise en place de pistes cyclables et de trottoirs sûrs et accessibles à tous et intégrés dans les transports publics	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de villes	–	10	13	17	21	25
Espaces publics	Proportion moyenne de la zone bâtie dans les villes partenaires qui est un espace ouvert accessible au public et à l'usage de tous	Résultat institutionnel	Données des systèmes d'information géographique (SIG) et données de l'administration publique provenant du Département des transports	Superficie de la zone	–	35 % <sup>d</sup>	36 %	37 %	38 %	39 %
	Nombre d'autorités locales partenaires menant des stratégies et des actions visant à améliorer l'intégration sociale et la sécurité dans les espaces publics	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de villes	–	70	74	80	87	95
	Nombre de villes partenaires dotées de plans pour des espaces publics inclusifs	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de villes	–	70	90	110	130	150

<sup>a</sup> Une piste cyclable est une portion de la voie urbaine ou un parcours spécialement réservé aux vélos. Elle est considérée comme « exclusive » si elle n'est consacrée à aucun autre usage tel que la marche, la moto ou autre véhicule à moteur. Elle doit être sécurisée.

<sup>b</sup> Un trottoir est une partie latérale de la chaussée construite en dur et réservée à la circulation des piétons. Il est considéré comme « exclusif » s'il n'est consacré à aucun autre usage, tel que le vélo, la moto ou autre véhicule à moteur. Il doit également être sécurisé.

<sup>c</sup> Une politique de mobilité durable doit tendre à développer des transports en commun fiables, abordables, sûrs, accessibles à tous, en particulier aux pauvres et aux catégories défavorisées, et respectueux de l'environnement.

<sup>d</sup> Globalement, 35 % de la population mondiale ont accès à des espaces publics ouverts (dans un rayon de 400 m à pied), selon des données recueillies dans 467 villes de 90 pays. Il existe des variations régionales – Australie et Nouvelle-Zélande (67 %), Amérique du Nord et Europe (67 %), Amérique latine et Caraïbes (46 %), Asie occidentale et Afrique du Nord (40 %), Afrique subsaharienne (26 %), Asie centrale et du sud (26 %), Asie de l'Est et du Sud-Est (22 %).

### 3. Résultat 1.2 : Accès plus large et sûr à la terre et à un logement décent et abordable

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 1, 2, 5 et 11, en particulier des cibles 1.4 (1.4.2), 2.3, 5.a (5.a.1, 5.a.2) et 11.1 (11.1.1);
- b) Contribue à la mise en œuvre du paragraphe 35 du Nouveau Programme pour les villes.

#### Dimensions :

- a) Accès plus large et sûr à la terre ;  
Sous-dimensions : proportion de personnes ayant des droits à la terre. Institutions juridiques protégeant ou facilitant l'accès à ces droits ;
- b) Amélioration et accès, dans des conditions d'égalité, à un logement convenable et abordable ;  
Sous-dimensions : amélioration de l'accès à un logement convenable, dans des conditions d'égalité ; amélioration de l'accès à un logement abordable, dans des conditions d'égalité.

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Terre	Nombre de pays partenaires dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes l'égalité des droits à la propriété de la terre et/ou à son contrôle <sup>a</sup>	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de pays	–	1	1	1	2	3
Logement convenable et abordable	Nombre de pays partenaires où le droit à un logement convenable est inscrit dans les lois et politiques nationales	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de pays	–	3	3	4	4	5
	Nombre de pays partenaires ayant mis en place des politiques du logement visant à fournir à tous un logement convenable et abordable conformément à la cible 1 de l'objectif de développement durable 11 et au droit à un logement convenable	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de pays	–	40	42	44	46	48
	Nombre de pays partenaires ayant mis en place des normes réglementaires, codes de construction, mesures et incitations visant à assurer la construction de logements durables <sup>b</sup>	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de pays	–	39	41	43	47	51

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
	Nombre de villes partenaires où la valeur médiane du prix des logements abordables (ratio prix médian–revenu médian) est égale ou inférieure à 3,0 <sup>c</sup>	Résultat institutionnel	Données de recensements et d'enquêtes sur les ménages	Nombre de villes	–	60	70	80	90	100
	Nombre de pays partenaires ayant mis en place des cadres ou des programmes pour prévenir les expulsions forcées illégales	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de pays	–	28	30	32	34	36
	Nombre de villes partenaires mettant en œuvre des partenariats financiers novateurs <sup>d</sup> pour l'amélioration des taudis et des bidonvilles et la construction de logements à bas coût	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de villes	–	24	28	35	42	50
	Nombre de villes partenaires dotées de projets communautaires s'attaquant aux questions de pauvreté <sup>e</sup> et promouvant la résilience des communautés <sup>f</sup> dans les bidonvilles et les implantations sauvages	Résultat institutionnel	Enquête	Nombre de villes	–	22	27	34	42	50

<sup>a</sup> Cet indicateur évalue la mesure dans laquelle le cadre juridique d'un pays soutient les droits fonciers des femmes, en confrontant ce cadre à six points de comparaison avec le droit international et les bonnes pratiques acceptées au niveau international.

<sup>b</sup> Cet indicateur a pour but d'évaluer les efforts engagés par les pays pour édicter des codes de construction contraignants en matière d'efficacité énergétique en vue de promouvoir la construction de bâtiments plus écologiques faisant appel à des matériaux, des concepts et des technologies à plus faibles émissions de carbone.

<sup>c</sup> Le ratio prix médian-revenu médian, également appelé « médiane multiple » est largement utilisé pour évaluer les marchés urbains et son utilisation est recommandée par la Banque mondiale et ONU-Habitat. Il est également utilisé par le Centre conjoint sur le logement de l'Université d'Harvard et de l'Université de New York et figure dans l'Atlas de l'urbanisation publié par l'Université de New York.

<sup>d</sup> Le « financement novateur » désigne une panoplie de mécanismes de financement non conventionnels tels que micro-contributions, taxes, partenariats public-privé et transactions financières sur les marchés.

<sup>e</sup> Dans les bidonvilles et les implantations sauvages, la pauvreté se traduit par la marchandisation, le surpeuplement, le manque d'accès aux services de base, l'absence de sécurité d'occupation, l'insuffisance de logements convenables, la précarité, l'inexistence de porte-parole pour relayer les besoins et revendications des populations aux autorités, les dangers environnementaux, la dislocation du tissu social, la criminalité et la violence, et les catastrophes naturelles.

<sup>f</sup> La résilience des communautés des bidonvilles et des implantations sauvages repose sur les moyens de subsistance et la sécurité économique, la résistance des logements et des sources de revenu aux changements climatiques, l'intégration, et l'existence de structures de gouvernance locales assurant la responsabilité et la cohésion sociales.

#### 4. Résultat 1.3 : Croissance et régénération effectives des établissements humains

a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 4, 5, 6, 10, 11 et 16, en particulier des cibles 4.a, 6.b (6.b.1), 11.1 (11.1.1), 11.3, 11.6, 11.7, 11.a et 16.7 (16.7.2) ;

b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 38, 49, 51 et 52 du Nouveau Programme pour les villes.

##### Dimensions :

a) Croissance effective des établissements humains ;

Sous-dimensions : croissance planifiée. Capacité des gouvernements à gérer la croissance des établissements humains ;

b) Régénération effective des villes.

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Croissance des établissements humains	Nombre de plans, dans les villes partenaires, qui prévoient : a) des extensions <sup>a</sup> et b) des aménagements intercalaires <sup>b</sup> , visant à densifier l'espace et augmenter la mixité des usages.	Résultat institutionnel	Étude documentaire (analyse qualitative du contenu)	Nombre de plans	a) Extensions	41	50	60	70	80
		Résultat institutionnel			b) Densification	44	55	67	78	90
Régénération des villes	Nombre de villes partenaires ayant entrepris des initiatives de renouveau et de régénération des villes et des territoires <sup>c</sup> qui préservent et protègent aussi bien le patrimoine naturel que le patrimoine culturel tangible et intangible	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de villes	–	9	11	14	17	20
		Résultat institutionnel			–	8	10	14	17	20

<sup>a</sup> Par « extension urbaine » on entend l'expansion planifiée d'une ville ou d'une agglomération de nature à contribuer à l'émergence de modèles de développement plus durables, si l'emplacement est bien choisi et assorti d'infrastructures bien planifiées assurant l'accès à une panoplie d'installations, avec une densité appropriée.

<sup>b</sup> Par « aménagement intercalaire » on entend un nouvel aménagement situé sur un terrain vague ou sous-utilisé au sein d'une communauté existante.

<sup>c</sup> Par « régénération urbaine » on entend un ensemble de mesures physiques et socio-économiques susceptibles de contribuer à restaurer, intégrer, redévelopper et faire revivre certaines parties d'une ville et de connecter cette transformation au reste de la ville.

## C. Domaine de changement 2 : Meilleur partage de la prospérité dans les villes et les régions

### 1. Mesure du niveau du domaine de changement

19. Au paragraphe 61 du Nouveau Programme pour les villes, qui concerne la « prospérité partagée », les chefs d'État et de gouvernement, ministres et hauts représentants ont déclaré :

Nous nous engageons à tirer parti du dividende démographique urbain, s'il y a lieu, et à aider les jeunes à accéder à l'éducation, à acquérir des qualifications et à trouver un emploi en vue de garantir une productivité accrue et une prospérité partagée dans les villes et les établissements humains ».

<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Répartition des emplois décents <sup>a</sup> , dans les pays partenaires, dans l'ensemble du continuum rural-urbain	Impact humain	Données de recensement et cartographie spatiale	Travail décent	–	Indicateur spatial (cartographie)				

<sup>a</sup> Selon l'Organisation internationale du Travail, le « travail décent » regroupe : « l'accès à un travail productif et convenablement rémunéré, la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale pour les familles, de meilleures perspectives de développement personnel et d'insertion sociale, la liberté pour les individus d'exprimer leurs revendications, de s'organiser et de participer aux décisions qui affectent leur vie, et l'égalité des chances et de traitement pour tous, hommes et femmes ».

### 2. Résultat 2.1 : Amélioration de la connectivité spatiale et de la productivité des villes et des régions

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 1, 2, 8 et 11, en particulier des cibles 2.3, 2.4, 2.a, 8.2, 8.3, 8.5, 11.2 et 11.a. ;
- b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 67 et 75 du Nouveau Programme pour les villes.

#### Dimensions :

- a) Amélioration de la connectivité spatiale des villes et des régions ;  
Sous-dimensions : villes, régions ;
- b) Amélioration de la productivité des villes et des régions ;  
Sous-dimensions : villes, région.

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Amélioration de la connectivité spatiale des villes et des régions	Nombre de pays partenaires ayant mis en place des plans ou mécanismes de développement régional promouvant la collaboration entre entités administratives	Impact institutionnel	Enquête	Nombre de pays	–	0	2	3	4	5
	Nombre de pays partenaires dotés d'une politique nationale d'urbanisation ou de plans de développement régional conformes aux Lignes directrices d'ONU–Habitat	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de pays	–	7	10	12	14	16
	Nombre de pays partenaires dotés de plans d'urbanisation et d'aménagement du territoire respectant au moins 6 des 12 principes des Lignes directrices internationales sur la planification urbaine et territoriale	Impact institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de pays	–	0	1	2	3	4
Connectivité des villes et des régions	Nombre de pays partenaires dotés de structures et de mécanismes de gouvernance promouvant le développement des zones métropolitaines	Impact institutionnel	Enquête et observations sur le terrain	Nombre de pays	–	0	2	3	4	5
	Nombre d'autorités locales partenaires appliquant es stratégies de financement d'ONU–Habitat pour le développement des infrastructures dans les villes et les territoires	Impact institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre d'autorités locales	–	0	4	5	6	7
	Nombre de pays partenaires dotés de plans de développement régional tenant compte des Principes directeurs sur les liens ruraux–urbains <sup>5</sup>	Résultat institutionnel	Étude documentaire	Nombre de pays	–	0	4	5	6	7

<sup>5</sup> ONU-Habitat, 2019, « Urban-rural linkages: guiding principles. Framework for action to advance integrated territorial development ».



### 3. Résultat 2.2 : Augmentation et répartition équitable des recettes locales

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 8, 11 et 17, en particulier de la cible 17.1 ;
- b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 67 et 75 du Nouveau Programme pour les villes.

#### Dimensions :

- a) Recettes locales ;
- b) Répartition équitable ;
- c) Accès accru au financement.

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Recettes locales	Nombre de pays partenaires qui ont renforcé les incitations à l'optimisation des recettes propres dans le cadre de la décentralisation fiscale	Impact institutionnel	Examen des documents législatifs officiels sur les sites Web des gouvernements	Nombre de pays	–	0	2	4	6	8
	Nombre d'autorités infranationales partenaires ayant augmenté la création de recettes locales par habitant	Impact institutionnel	Données du département de statistique à l'échelon local	Nombre d'autorités infranationales	–	50	60	70	100	150
	Nombre d'autorités infranationales dont le pourcentage de recettes fiscales foncières et immobilières par rapport au total de leurs recettes propres a augmenté	Impact institutionnel	Examen des documents budgétaires des autorités infranationales	Nombre d'autorités infranationales	–	5	10	15	20	25
	Nombre d'autorités infranationales partenaires qui ont amélioré la rentabilité de leurs services de recettes respectifs	Impact institutionnel	Examen des documents budgétaires des autorités infranationales	Nombre d'autorités infranationales	–	0	5	10	15	20

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Répartition équitable des recettes locales	Nombre d'autorités infranationales partenaires qui ont augmenté le pourcentage consacré aux dépenses non récurrentes	Résultat institutionnel	Examen des documents budgétaires des autorités infranationales	Nombre d'autorités infranationales	–	45	50	55	60	65
	Nombre d'autorités infranationales partenaires menant une politique d'allocation budgétaire sensibles aux questions de genre	Résultat institutionnel	Enquête	Nombre d'autorités infranationales	–	20	30	40	50	60
Accès accru au financement	Nombre d'autorités infranationales partenaires ayant augmenté la création de recettes non propres	Résultat institutionnel	Examen des documents budgétaires des autorités infranationales	Nombre d'autorités infranationales	–	0	5	10	15	20
	Nombre d'autorités infranationales partenaires ayant augmenté la valeur globale des partenariats public-privé	Résultat institutionnel	Examen des contrats signés par les autorités infranationales	Nombre d'autorités infranationales	–	0	5	10	15	20
	Nombre d'autorités infranationales partenaires ayant un score de solvabilité	Résultat institutionnel	Enquêtes et recherches documentaires	Nombre d'autorités infranationales	–	0	5	10	15	20

**4. Résultat 2.3 : Déploiement élargi des technologies de pointe et des innovations au service du développement urbain**

a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 5, 7, 8, 9, 11, 13 et 17, en particulier des cibles 5.b, 7.1 (7.1.2), 7.a, 7.b (7.b.1), 8.2, 9.5, 9.b, 13.3 (13.3.2), 17.6, 17.8 et 17.16;

b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 36, 50, 66, 94, 116, 126, 150 et 156 du Nouveau Programme pour les villes.

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Technologies de pointe et innovations	Proportion de la population ressentant une amélioration de ses conditions de vie en raison de l'accessibilité accrue des technologies de pointe et des innovations urbaines dans les villes et les établissements humains partenaires	Impact humain	Enquête	Pourcentage de personnes concernées	–	Le niveau de référence et les cibles pour cet indicateur seront fonction du projet ou de la localité considéré(e) et feront suite à une enquête.				
	Nombre d'autorités locales partenaires utilisant des technologies de pointe pour améliorer l'efficacité de la planification urbaine, de la gouvernance, de la gestion et de la fourniture de services	Résultat institutionnel	Enquête et observations sur le terrain	Nombre d'autorités locales	–	44	55	65	85	140
	Nombre d'autorités nationales et locales partenaires ayant adopté des politiques et des stratégies utilisant des technologies de pointe et des innovations urbaines pour améliorer l'insertion sociale, le cadre urbain, la résilience et la qualité de vie	Résultat institutionnel	Analyse documentaire et enquête	Nombre d'autorités nationales Nombre d'autorités locales	a) autorités nationales b) autorités locales	13	23	33	45	60
	Nombre d'autorité locales partenaires disposant de ressources financières suffisantes pour déployer des technologies de pointe et des innovations urbaines afin d'améliorer l'insertion sociale, le cadre urbain et la qualité de vie	Résultat institutionnel	Enquête	Nombre d'autorités locales	–	15	25	35	45	60

## D. Domaine de changement 3 : Renforcement de l'action climatique et amélioration de l'environnement urbain

### 1. Mesure du niveau du domaine de changement

<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Nombre de personnes vivant dans des villes et des établissements humains partenaires moins vulnérables <sup>a</sup> face aux effets des changements climatiques	Impact humain	Analyse du portefeuille de projets et enquête	Nombre de personnes	–	15,2 millions	20 millions	30 millions	45 millions	75 millions
Augmentation annuelle du pourcentage de la zone urbaine occupé par des espaces verts dans chacune des villes partenaires	Impact humain	Données des SIG	Superficie de la zone	–	Le niveau de référence et les cibles pour cet indicateur seront fonction du projet ou de la localité considéré(e) et le SIG sera utilisé pour évaluer les niveaux de référence.				
Nombre de personnes ayant bénéficié d'activités de remise en état de l'environnement <sup>b</sup> dans les villes partenaires	Impact humain	Données des SIG et observations sur le terrain	Nombre de personnes		10 millions	11 millions	13 millions	15 millions	17 millions

<sup>a</sup> Par « vulnérabilité face aux effets des changements climatiques » on entend la mesure dans laquelle les personnes ou leurs biens subissent les effets néfastes de ces changements et sont incapables d'y faire face, avec trois composantes principales : 1) l'exposition ; 2) la sensibilité ; et 3) la capacité d'adaptation.

<sup>b</sup> Par « remise en état de l'environnement » on entend la restauration d'écosystèmes dégradés (verts et bleus) par des activités humaines, des utilisations des terres ou des modèles de développement urbain non viables à long terme.

**2. Résultat 3.1 : Réduction des émissions de gaz à effet de serre et amélioration de la qualité de l'air**

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 3, 11 et 13, en particulier des cibles 3.9 (3.9.1), 11.6 et 13.2 (13.2.1);
- b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 67 et 75 du Nouveau Programme pour les villes.

**Dimensions :**

- a) Réduction des gaz à effet de serre ;  
Sous-dimensions : engagement politique et efficacité des activités de plaidoyer de l'ONU
- b) Amélioration de la qualité de l'air ;  
Sous-dimensions : mesure de la qualité de l'air (préalable à la réduction des GES) et des concentrations de particules, effets sur la santé.

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Nombre de villes partenaires s'étant fixé un objectif de réduction des émissions d'ici 2050	Résultat institutionnel	Enquête	Nombre de ville:	–	18	19	20	23	28
	Nombre de villes partenaires surveillant et rendant compte des activités d'atténuation des changements climatiques en milieu urbain	Résultat institutionnel	Enquête	Nombre de ville:	–	4	5	7	9	12
	Proportion des émissions de CO <sub>2</sub> <sup>a</sup> réduites dans chaque ville partenaire	Résultat institutionnel	Données du département chargé de la surveillance des émissions locales de carbone	Émissions de CO <sub>2</sub> (en tonnes)	–	Le niveau de référence et les cibles pour cet indicateur seront fonction du projet ou de la localité considéré(e).				
Qualité de l'air	Nombre d'autorités nationales et infranationales partenaires ayant élaboré et mis en œuvre des plans d'action contre la pollution de l'air	Résultat institutionnel	Étude documentaire enquête	Nombre d'autorités nationales	Autorités nationales	4	5	6	7	9
				Nombre d'autorités infranationales	Autorités infranationales	17	18	19	20	22
	Nombre de villes partenaires où les concentrations moyennes annuelles de particules <sup>b</sup> sont inférieures aux limites recommandées par l'Organisation mondiale de la Santé <sup>c</sup>	Résultat institutionnel	Étude documentaire	Nombre de ville:	–	0	0	0	0	1

<sup>a</sup> Les émissions de CO<sub>2</sub> évitées ou réduites seront ventilées par domaine de travail (construction et transports, par exemple), si possible.

<sup>b</sup> Les particules sont un indicateur courant de la pollution de l'air.

<sup>c</sup> Par normes de l'OMS on entend les Lignes directrices de l'OMS relatives à la qualité de l'air : particules, ozone, dioxyde d'azote et dioxyde de soufre et de toutes autres lignes directrices en cours de mise à jour.

### 3. Résultat 3.2 : Utilisation plus efficace des ressources et protection des actifs écologiques

a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 6, 7, 11 et 12, en particulier des cibles 6.3, 6.a, 11.6, 11.c.1, 12.2, 12.3, 12.4, (12.4.1, 12.4.1.2), 12.5 et 12.c. ;

b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 68, 69, 70, 71, 72 et 73 du Nouveau Programme pour les villes.

#### Dimensions :

a) Utilisation plus efficace des ressources ;

Sous-dimensions : énergies renouvelables, efficacité de l'empreinte matérielle/PIB, efficacité/valeur du CO<sub>2</sub>, recyclage, réduction de la consommation de ressources ;

b) Protection des actifs écologiques ;

Sous-dimensions : planification, modification de la superficie de la zone verte, écosystèmes aquatiques, législation applicable aux espèces envahissantes, biodiversité, aide publique au développement.

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Utilisation efficace des ressources	Nombre de villes partenaires appliquant des politiques, plans et normes de gestion urbaine visant une utilisation efficace des ressources <sup>a</sup>	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de villes	–	35	41	47	53	60
Protection des actifs écologiques	Nombre de villes partenaires appliquant des solutions urbaines fondées sur la nature <sup>b</sup>	Résultat institutionnel	Analyse de portefeuille et enquête	Nombre de villes	–	10	15	20	25	30
	Nombre de villes partenaires ayant une proportion accrue de déchets solides municipaux reçus dans installations de valorisation <sup>c</sup> par rapport au volume total des déchets solides municipaux totaux produits	Résultat institutionnel	Analyse des données des administrations municipales	Nombre de villes	–	14	15	16	18	20
	Nombre de villes partenaires ayant amélioré le contrôle de leurs installations de valorisation et d'élimination <sup>d</sup>	Résultat institutionnel	Analyse des données des administrations municipales	Nombre de villes	–	14	15	16	18	20

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
	Nombre de villes partenaires ayant mis en place des réseaux ou couloirs verts-bleus	Résultat institutionnel	Carte des systèmes d'information géographique (SIG) et enquête	Nombre de villes	–	9	11	13	15	17
	Nombre de villes partenaires ayant mis en place des mesures visant à développer les infrastructures vertes	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de villes	–	23	27	31	35	39
	Nombre de villes partenaires ayant intégré la conservation des terres, de l'eau et de la biodiversité dans leurs processus de planification urbaine	Résultat institutionnel	Enquête et observations sur le terrain	Nombre de villes	–	12	15	18	21	24
	Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique dans chaque ville partenaire	Résultat institutionnel	Données provenant des services statistiques des autorités locales partenaires ; recensement ; cartes en accès libre	Ratio	–	Le niveau de référence et les cibles pour cet indicateur sont spécifiques à chaque ville partenaire.				

<sup>a</sup> Dans le cadre des travaux d'ONU-Habitat, l'utilisation efficace des ressources concerne de nombreux domaines : planification urbaine, gestion des déchets, eaux usées, eau et assainissement, transports en commun, infrastructures, économie circulaire, énergie dans le secteur du bâtiment, et concept du cycle de vie, entre autres. Les données seront ventilées, autant que possible, en fonction des domaines thématiques faisant partie des politiques d'utilisation efficace des ressources.

<sup>b</sup> Par « solutions urbaines fondées sur la nature » on entend des solutions comprenant des mesures inspirées, menées avec l'aide ou copiées de la nature, ayant pour but de remédier à un certain nombre de défis environnementaux dans les villes.

<sup>c</sup> La valorisation des ressources consiste à utiliser des déchets comme intrants pour créer de nouveaux produits ayant de la valeur.

<sup>d</sup> ONU-Habitat a établi un système de notation du niveau de contrôle opérationnel, qui catégorise les installations de gestion des déchets comme suit : 1) aucun contrôle, 2) contrôle limité, 3) contrôle essentiel, 4) contrôle amélioré et 5) contrôle intégral, qui donne une idée du niveau d'avancement du système municipal de gestion des déchets solides d'une ville.

#### 4. Résultat 3.3 : Adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 1, 9, 11 et 13, en particulier des cibles 1.5, 11.b, 13.2, 13.3 et 13.a. ;  
 b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 77, 78 et 79 du Nouveau Programme pour les villes.

##### Dimension :

Adaptation effective des communautés et des infrastructures aux changements climatiques.

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Adaptation des communautés et des infrastructures aux changements climatiques	Nombre de pays partenaires dotés d'une composante urbaine plus robuste <sup>a</sup> dans les contributions déterminées au niveau national, les plans d'adaptation nationaux, les plans d'atténuation appropriés au niveau national et d'autres cadres d'action et instruments climatiques mondiaux	Résultat institutionnel	Étude documentaire	Nombre de pays	–	17	19	22	28	36
	Nombre de villes partenaires mettant en œuvre des stratégies, politiques, plans et normes visant à assurer l'adaptation, l'atténuation et/ou l'adaptation et l'atténuation aux changements climatiques <sup>b</sup>	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de villes	–	63	70	80	95	120
	Nombre de villes partenaires ayant annoncé avoir pris des engagements dans le cadre d'un ensemble d'engagements sur le climat reconnus au niveau international et communiquant régulièrement sur leur mise en œuvre	Résultat institutionnel	Enquête	Nombre de villes	–	25	28	31	36	46

<sup>a</sup> La mesure de la composante urbaine se fonde sur une méthode d'analyse du contenu, qui évaluera le document par rapport aux principales dimensions de la composante urbaine de l'action climatique.

<sup>b</sup> Ces politiques et plans devraient comporter en priorité des mesures répondant spécifiquement aux préoccupations des habitants des implantations sauvages et des bidonvilles, et à celles des citoyens pauvres.



## E. Domaine de changement 4 : Prévention et gestion efficaces des crises urbaines

### 1. Mesure du niveau du domaine

<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Proportion de la population des localités ciblées estimant que les décisions prises tiennent compte des préoccupations de l'ensemble de la population	Impact humain	Enquête	Pourcentage de personnes	–	Le niveau de référence et les cibles pour cet indicateur seront fonction du projet ou de la localité considéré(e) et une enquête sera menée pour évaluer le niveau de référence.				
Augmentation proportionnelle de la population adulte de chaque localité ciblée touchée par une crise possédant des documents officiellement reconnus à l'appui de ses droits à la propriété foncière <sup>a</sup>	Impact humain	Données des archives administratives	Pourcentage de personnes	–	S/O	20 %	20 %	20 %	20 %
Augmentation proportionnelle de la population de chaque localité ciblée touchée par une crise urbaine occupant un logement convenable	Impact humain	Données de l'Observatoire urbain mondial concernant les localités ciblées	Pourcentage de personnes	–	S/O	5 %	5 %	5 %	5 %
Augmentation proportionnelle de la population de chaque localité ciblée touchée par une crise urbaine vivant dans un logement donnant accès aux services de base	Impact humain	Données de l'Observatoire urbain mondial concernant les localités ciblées	Pourcentage de personnes	–	S/O	5 %	5 %	5 %	5 %
Augmentation proportionnelle de la population de chaque localité ciblée touchée par une crise urbaine ayant accès aux espaces publics	Impact humain	Données de l'Observatoire urbain mondial concernant les localités ciblées	Pourcentage de personnes	–	S/O	15 %	15 %	15 %	15 %

<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Nombre de villes partenaires où les réfugiés, les migrants et les déplacés internes, les rapatriés et les communautés d'accueil parviennent progressivement à avoir accès : a) à la sécurité d'occupation, b) à un travail décent, c) aux services de base durables et aux services sociaux, d) à un logement convenable et e) à la sûreté et à la sécurité.	Impact humain	Enquête	Nombre de villes	a) Sécurité d'occupation	35	39	43	47	52
				b) Travail décent	28	31	35	39	42
				c) Services de base et services sociaux durables	49	55	62	68	75
				d) Logement convenable	36	40	44	48	53
				e) Sûreté et sécurité	49	55	62	68	75
Nombre de communautés d'accueil, dans les villes partenaires, où les communautés de migrants, de réfugiés, de déplacés internes et de rapatriés sont activement engagées dans des activités culturelles, sociales et économiques	Impact humain	Enquête	Nombre de communautés	–	50	60	65	70	75

<sup>a</sup> Les « droits à la propriété foncière » sont interdépendants et se chevauchent partiellement. Le droit au logement est le droit d'obtenir et d'occuper un logement sûr et sécurisé où vivre en paix et dans la dignité. Le droit à la terre se réfère aux droits fonciers reconnus socialement ou juridiquement. Le droit de propriété se réfère au droit de posséder des biens et de décider de leur utilisation.

## 2. Résultat 4.1 : Renforcement de l'intégration sociale et communautés inclusives

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 9, 10, 11 et 16, en particulier des cibles 10.7, 11.3, 16.1 et 16.a. ;
- b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 33, 40, 77 et 78 du Nouveau Programme pour les villes.

### Dimensions :

- a) Amélioration de l'intégration sociale ;
- b) Communautés inclusives.

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Intégration sociale	Nombre d'autorités locales partenaires appliquant des stratégies et des mesures visant à améliorer l'intégration sociale et la sécurité dans les espaces publics	Impact institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre d'autorités	–	100	109	118	127	136
	Proportion de villes partenaires touchées par une crise menant une démarche inclusive, réaliste et durable en matière de relèvement afin de promouvoir l'intégration sociale, l'inclusion et la transition vers un développement durable, en s'inspirant des principes « reconstruire en mieux » <sup>a</sup> et « ne faire aucun laissé-pour-compte »	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de villes	–	42 %	60 %	60 %	65 %	70 %
	Nombre d'autorités partenaires compétentes appliquant, en matière d'administration foncière, une politique de choix de terrains adaptés à l'usage prévu en vue d'atteindre la sécurité d'occupation pour tous	Résultat institutionnel	Enquête et observations sur le terrain	Nombre d'autorités	–	57	60	63	66	69
	Proportion de villes partenaires touchées par une crise ayant inclus la prévention des conflits et l'instauration de la paix dans leurs activités de relèvement urbain	Résultat institutionnel	Enquête	Nombre de villes	–	0 %	50 %	50 %	60 %	70 %
Communautés inclusives	Nombre de pays partenaires ayant mis en place des cadres urbains nationaux (politiques, lois, plans d'aménagement de l'espace) alignés sur des modèles inclusifs de gouvernance et de planification des villes	Résultat institutionnel	Étude documentaire	Nombre de villes	–	22	24	26	28	30
	Nombre de villes partenaires dotées de mécanismes institutionnels visant une participation inclusive de la société civile à la planification et à la gestion des villes	Résultat institutionnel	Enquête et observations sur le terrain	Nombre de villes	–	44	49	54	59	64

<sup>a</sup> « Reconstruire en mieux » est une démarche de relèvement post-catastrophe qui a pour but de réduire la vulnérabilité aux futures catastrophes et à renforcer la résilience des communautés face aux fragilités et aux chocs physiques, sociaux, environnementaux et économiques.

**3. Résultat 4.2 : Amélioration des conditions de vie et de l'inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés grâce à des mesures d'intervention et de relèvement efficaces lors des crises**

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 8, 10, 11 et 16, en particulier des cibles 10.7 et 8.8 ;  
 b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 29, 30 et 35 du Nouveau Programme pour les villes.

**Dimensions :**

- a) Amélioration des conditions de vie es migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés ;  
 Sous-dimensions : amélioration des conditions de vie des migrants, des réfugiés, des déplacés internes et des rapatriés ; a amélioration des conditions de vies des rapatriés ;
- b) Meilleure insertion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés ;  
 Sous-dimension : politiques efficaces.

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Inclusion des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés	Nombre de villes partenaires ayant pris en compte les préoccupations des migrants, des réfugiés, des personnes déplacées, des rapatriés et des communautés d'accueil dans leurs processus de planification et de gestion urbaines	Résultat institutionnel	Enquête et observations sur le terrain	Nombre de villes	–	42	60	65	70	75

#### 4. Résultat 4.3 : Renforcement de la résilience du cadre bâti et des infrastructures

- a) Contribue à la réalisation des objectifs de développement durable 9, 11 et 13, en particulier des cibles 9.1, 9.4, 9.a, 11.5, 13.2 et 13.b. ;
- b) Contribue à la mise en œuvre des paragraphes 77 et 78 du Nouveau Programme pour les villes.

<i>Dimension</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Résilience du cadre bâti et des infrastructures	Nombre de villes partenaires ayant inclus des stratégies de résilience fondées sur des données factuelles dans leurs processus de planification et de gestion urbaines conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de villes	–	42	60	80	100	120
	Nombre d'autorités nationales et infranationales partenaires appliquant des codes, règlements ou outils de certification dans le secteur du bâtiment	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre d'autorités	Autorités nationales	39	41	43	47	51
						30	40	50	60	70
Nombre de villes partenaires appliquant des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête	Nombre de villes	–	42	60	80	100	120	

## F. Domaines thématiques transversaux : Résilience et sécurité

### 1. Résilience

<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
[Si le projet contient un volet « résilience »] Pourcentage de la population visée par le projet considérée comme faisant partie d'un groupe vulnérable (marginalisés et/ou pauvres, minorités ethniques, handicapés, enfants privés de soins parentaux, personnes âgées isolées et dépendantes, notamment)	Impact humain	Documents de projet, enquête sur les ménages/recensement, grille de population des établissements humains dans le monde	Pourcentage de la population	35 %	40 %	40 %	45 %	50 %
[Nombre d'/de] Activités, recommandations et/ou interventions [efficaces] visant à renforcer la résilience inclus(es) dans les plans, politiques et initiatives des villes partenaires	Résultat institutionnel	Documents de projet, enquête auprès des villes partenaires	Nombre d'interventions	42	60	80	100	120

### 2. Sécurité

<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Proportion de la population des villes partenaires se sentant en sécurité face à la violence et au harcèlement dans les espaces publics	Impact humain	Enquête de perception	Proportion de la population	Le niveau de référence et les cibles pour cet indicateur seront fonction du projet ou de la localité considéré(e) et feront suite à une enquête.				
Nombre d'autorités locales partenaires appliquant des stratégies et des approches durables et inclusives en matière de sécurité locale	Résultat institutionnel	Étude documentaire	Nombre d'autorités locales partenaires	70	74	80	87	95
Nombre d'autorités locales partenaires expérimentant et utilisant des outils de sécurité urbaine	Résultat institutionnel	Étude documentaire, enquête auprès des autorités locales et observations sur le terrain	Nombre d'autorités locales partenaires	70	74	80	87	95
Nombre d'instituts de formation internationaux et nationaux partenaires dotés de programmes d'enseignements pour des villes sûres	Résultat institutionnel	Étude documentaire et enquête auprès des institutions partenaires	Nombre d'institutions	70	74	80	87	95

<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Diminution de la proportion annuelle de personnes, dans chacune des villes partenaires, qui ont été victimes de harcèlement physique ou sexuel au cours des douze derniers mois	Impact humain	Dossier administrative des autorités locales compétentes	Pourcentage de la population	S/O	2 %	2 %	2 %	2 %
Nombre de pays partenaires qui ont aligné leurs documents d'orientation nationaux sur les Lignes directrices pour des villes et des établissements humains plus surs à l'échelle du système des Nations Unies	Résultat institutionnel	Étude documentaire	Nombre de pays	0	4	9	14	20

## G. Dimension de l'inclusion sociale : droits de l'homme ; discrimination fondée sur le genre ; personnes âgées, enfants et jeunes ; personnes handicapées

20. L'inclusion sociale est intégrée dans les indicateurs portant sur d'autres thèmes du Cadre de résultats, en particulier dans le contexte de la collecte de données désagrégées. La présente section ne comprend donc que les indicateurs institutionnels qui sous-tendent les efforts tendant à intégrer l'inclusion sociale.

### 1. Droits de l'homme

<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Nombre d'organisations partenaires promouvant la réalisation progressive du droit à un niveau de vie convenable (y compris le droit au logement, le droit à de l'eau potable et à des services d'assainissement, notamment) conformément aux lignes directrices et stratégies d'ONU-Habitat	Résultat institutionnel	Enquête auprès des organisations partenaires, étude documentaire recherche documentaire	Nombre d'organisations	60	80	110	150	200
Nombre de villes partenaires ayant librement accès à l'information	Résultat institutionnel	Enquête auprès des villes partenaires	Nombre de villes	48	58	88	108	150
Nombre de villes partenaires appliquant les principes de la Coalition des villes pour les droits numériques	Résultat institutionnel	Données obtenues auprès de la Coalition des villes pour des droits numériques	Nombre de villes	0	10	2	30	40
Nombre de villes partenaires menant des stratégies participatives assurant l'engagement significatif de toutes les franges de la population dans la gestion des villes	Résultat institutionnel	Enquête auprès des villes partenaires, recherches sur le terrain	Nombre de villes	62	90	120	150	200



## 2. Égalité des sexes

<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Nombre d'autorités locales partenaires appliquant une budgétisation tenant compte des questions de genre	Résultat institutionnel	Documents budgétaires municipaux et audits budgétaires	Nombre d'autorités locales	71	75	80	90	100
Nombre d'autorités nationales et infranationales partenaires assurant la participation égale des femmes et des hommes à toutes les initiatives conjointes	Résultat institutionnel	Enquête auprès des autorités infranationales partenaires	Nombre d'autorités infranationales	80	100	120	150	170
Proportion d'initiatives d'ONU-Habitat dotées d'un budget propre (au moins 10 % du budget total) dédié à des activités concernant le genre	Résultat institutionnel	Umoja ; Documents de projet d'ONU-Habitat	Proportion d'initiatives d'ONU-Habitat	30 %	40 %	50 %	65 %	80 %

## 3. Enfants, jeunes et personnes âgées

<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Nombre de villes partenaires menant des initiatives pour des villes et des espaces respectueux des enfants et des jeunes	Résultat institutionnel	Enquête auprès des villes partenaires, documents de projet d'ONU-Habitat	Nombre de villes	35	50	70	90	120
Nombre de villes partenaires dotées d'installations et de services publics accessibles aux personnes âgées	Résultat institutionnel	Enquête auprès des villes partenaires, documents de projet d'ONU-Habitat	Nombre de villes	0	15	30	55	80
Nombre de villes partenaires allouant des crédits municipaux pour répondre aux besoins exprimés par les enfants et les jeunes	Résultat institutionnel	Documents budgétaires municipaux et audits budgétaires	Nombre de villes	15	17	19	21	23

#### 4. Personnes handicapées

<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Nombre de villes partenaires dotées d'installations et de services publics accessibles aux personnes handicapées	Résultat institutionnel	Enquête auprès des villes partenaires, documents de projet d'ONU-Habitat	Nombre de villes	0	10	35	70	120
Proportion de personnes handicapées, dans les villes partenaires, qui estiment avoir un accès égal aux espaces, aux installations et aux services publics	Impact humain	Enquête de perception	Nombre de villes	Le niveau de référence et les cibles pour cet indicateur seront fonction du projet ou de la localité considéré(e).				

## H. ONU-Habitat comme Centre d'excellence

21. Les indicateurs qui suivent mesurent la transition d'ONU-Habitat vers un rôle de leader d'opinion et d'entité incontournable dans son domaine de compétence. Ces indicateurs reflètent également le rôle de catalyseur d'ONU-Habitat dans la promotion d'une urbanisation durable dans le monde. La démarche suivie ici est que pour faire d'ONU-Habitat un centre d'excellence viable et crédible, ses travaux normatifs et opérationnels, et ses projets de démonstration, doivent être adoptés et reproduits partout dans le monde, sans omettre le système des Nations Unies. Les indicateurs mentionnés dans la présente section ont donc pour but d'évaluer l'adoption des connaissances spécialisées et des solutions durables proposées par ONU-Habitat, non seulement dans le cadre d'une collaboration directe, mais aussi par le biais d'une collaboration indirecte ainsi que par la diffusion de connaissances et des activités de plaidoyer.

### 1. Adoption des travaux normatifs d'ONU-Habitat<sup>6</sup>

22. Les indicateurs présentés dans cette section permettent de suivre l'adoption des travaux normatifs clés d'ONU-Habitat. Une liste des principaux outils et directives d'ONU-Habitat et des rapports mondiaux essentiels sera établie, mise à jour et revue chaque année. Les données primaires concernant ces indicateurs seront collectées dans le cadre d'un système de communication volontaire mis en place par les pays, les villes et les organisations partenaires.

<i>Indicateur</i>	<i>Principaux travaux normatifs à suivre</i>	<i>Méthode de collecte des données</i>	<i>Ventilation des données</i>
Nombre de pays et de villes mettant en œuvre <sup>a</sup> les lignes directrices et outils d'ONU-Habitat	La liste des principaux outils et lignes directrices sera établie et revue chaque année	Enquête des institutions qui sont des points focaux sur la plateforme du Nouveau Programme pour les villes	- Domaine (s) de résultat auquel l'outil ou les directives sont rattachés - Type d'entité ayant mis en œuvre l'outil ou les lignes directrices - Pays de l'entité concernée
Nombre de : a) téléchargements et b) citations de publications et de rapports	Toutes les publications et rapports publiés entre 2020 et 2023	Suivi en ligne	- Domaine(s) de résultat auquel la publication ou le rapport sont rattachés
Nombre de corps académiques ayant inclus les lignes directrices et outils d'ONU-Habitat, ainsi que le Nouveau Programme pour les villes, dans l'enseignement professionnel qu'il dispensent sur l'urbanisation	La liste des principaux outils et lignes directrices sera établie et revue chaque année	Enquête auprès des institutions qui sont des points focaux sur la plateforme du Nouveau Programme pour les villes	- Domaine(s) de résultat auquel un outil ou des lignes directrices sont rattachés - Pays de l'entité concernée
Nombre de citations d'ONU-Habitat dans les principaux rapports mondiaux	La liste des principaux rapports mondiaux sera établie et revue chaque année	Étude documentaire	- Domaine(s) de résultat auquel le contenu cité est rattaché

<sup>a</sup> Des lignes directrices ou des outils sont considérés comme utilisés s'ils sont intégrés dans les politiques ou les stratégies en vigueur ou s'ils sont adoptés dans le cadre de l'exécution des activités menées par les gouvernements dans le domaine de l'urbanisation durable.

<sup>6</sup> Par « travaux normatifs » on entend, entre autres, les produits d'ONU-Habitat dans le domaine des connaissances, à savoir les publications, outils, lignes directrices, rapports, conseils techniques, bonnes et meilleures pratiques.

## 2. Multiplication des projets opérationnels et de démonstration d'ONU-Habitat

<i>Indicateur</i>	<i>Méthode de collecte des données</i>	<i>Ventilation des données</i>
Pourcentage de projets d'ONU-Habitat comportant une phase de suivi financée prévoyant la reproduction ou la transposition à plus grande échelle d'un projet de démonstration, d'un projet pilote ou d'un projet opérationnel novateur	Rapports des responsables de projet	- Domaine(s) de résultat auquel le projet original est rattaché - Site d'implantation du projet original - Site d'implantation du ou des projets reproduits ou transposés à plus grande échelle
Nombre de pays, de villes et d'organisations partenaires qui ont reproduit un projet de démonstration, un projet pilote ou un projet opérationnel novateur d'ONU-Habitat	Enquête auprès des institutions qui sont des points focaux sur la plateforme du Nouveau Programme pour les villes	- Domaine(s) de résultat auquel le projet original est rattaché - Site d'implantation du projet original - Site d'implantation du ou des projets reproduits ou transposés à plus grande échelle
Nombre de pays, de villes et d'organisations partenaires qui ont reproduit les meilleures pratiques et solutions réussies promues par ONU-Habitat	Enquête auprès des institutions qui sont des points focaux sur la plateforme du Nouveau Programme pour les villes	- Domaine(s) de résultat auquel le projet original est rattaché - Site d'implantation du projet original - Site d'implantation du ou des projets reproduits ou transposés à plus grande échelle

## 3. Rôle de catalyseur et changement dans le contexte de la vision du Secrétaire général

<i>Indicateur</i>	<i>Méthode de collecte des données</i>	<i>Ventilation des données</i>
Pourcentage de projets exécutés conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies	Analyse du portefeuille de projets d'ONU-Habitat	- Domaine(s) de résultat auquel le projet est rattaché
Pourcentage de projets exécutés avec des partenaires n'appartenant pas au système des Nations Unies	Analyse du portefeuille de projets d'ONU-Habitat	- Domaine(s) de résultat auquel le projet est rattaché - Type de partenaire

## I. Outils organisationnels : mobilisation des ressources, communication et plaidoyer, partenariats

### 1. Mobilisation des ressources

**Résultat : financement suffisant, prévisible et souple en vue d'obtenir des résultats grâce au plan stratégique pour la période 2020-2023**

<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Valeur totale des accords de recettes signés, ainsi que des recettes provenant de contributions non affectées et des crédits du budget ordinaire destinés à soutenir la mise en œuvre du plan stratégique d'ONU-Habitat pour la période 2020–2023	Résultat institutionnel	Umoja, système comptable d'ONU-Habitat	En millions de dollars des États-Unis	–	188,9 millions	240,5 millions	493,2 millions	755,3 millions	1 027,6 millions
Pourcentage de programmes de pays financés à l'aide de fonds de financement commun des Nations Unies	Résultat institutionnel	Base de données sur les accords de contribution	Pourcentage	–	36 %	40 %	44 %	48 %	50 %
Pourcentage de financement obtenu auprès de sources non gouvernementales ou auprès d'entités des Nations Unies	Résultat institutionnel	Système d'information des donateurs	Pourcentage	–	16,7 %	18 %	20 %	22 %	25 %

### 2. Communication et plaidoyer

**Résultat : L'impact des travaux d'ONU-Habitat et de son leadership en matière de connaissances est largement reconnu, la mobilisation réussie de ses partenaires et du public facilite le changement de politique et soutient la mobilisation des ressources et l'augmentation de l'exécution des programmes**

<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Nombre total d'adeptes des médias sociaux sur les comptes Twitter, Facebook, YouTube, LinkedIn, Flickr et Instagram d'ONU-Habitat	Résultat institutionnel	Analyse des médias sociaux	Nombre d'adeptes	–	240 000	300 000	370 000	450 000	550 000
Nombre de vues sur le site web public d'ONU-Habitat	Résultat institutionnel	Analyse du site Web	Nombre de vues	–	800 000	1 800 000	3 100 000	4 500 000	6 000 000
Nombre total de partenaires organisant des manifestations et appuyant les campagnes d'ONU-Habitat et les campus des penseurs urbains	Résultat institutionnel	Rapports des partenaires	Nombre d'organisations partenaires	–	1 000 +	2 200 +	3 700 +	5 500 +	6 700 +

### 3. Partenariats

#### Résultat : Promouvoir la mise en œuvre accélérée du plan stratégique, des objectifs de développement durable et du Nouveau Programme pour les villes grâce à des partenariats et une collaboration multipartites à tous les niveaux

<i>Indicateur</i>	<i>Type</i>	<i>Vérification des données</i>	<i>Unité de mesure</i>	<i>Sous-série</i>	<i>Niveau de référence (2019)</i>	<i>Cible (2020)</i>	<i>Cible (2021)</i>	<i>Cible (2022)</i>	<i>Cible (2023)</i>
Nombre de parties prenantes participant aux processus intergouvernementaux	Résultat institutionnel	Liste des participants au Conseil exécutif et à l'Assemblée d'ONU-Habitat	Nombre d'organisations partenaires accréditées auprès de l'Assemblée d'ONU-Habitat, du Conseil exécutif et d'autres organes connexes	–	450	500	550	600	1 200
Nombre de parties prenantes, par type de partenaire, engagées dans la conception et l'exécution de programmes dans les domaines de changement	Résultat institutionnel	ONU-Habitat met en œuvre une base de données et des données d'enquête	Nombre d'organisations partenaires	–	83	133	233	333	435
Nombre de pays partenaires et de villes partenaires réalisant des examens nationaux volontaires et des examens nationaux et locaux volontaires sur les objectifs de développement durables en milieu urbain	Résultat institutionnel	Plateforme du Nouveau Programme pour les villes	Nombre de villes	–	S/O	300	800	1 200	1 500
			Nombre de pays	–	54	96	122	155	193